

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

Le 16 Décembre 2013 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'OBJAT (dûment convoqué le 09 décembre 2013) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Philippe VIDAU, Maire.

Au cours de cette séance ont été examinés les dossiers suivants :

1 - Restructuration de l'Hôtel de Ville - Bibliothèque Médiathèque - avenant n° 2 au marché de travaux

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement des travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville et la création d'une bibliothèque médiathèque communale rappelant que certaines prestations en plus et moins-values ont été induites du fait de la réhabilitation d'un bâtiment ancien.

C'est ainsi que les moins-values s'élèvent à **32 662.37 HT** et les plus-values à **72 674.74 € HT**. En application du Code des Marchés Publics, le maître d'œuvre a proposé un tableau de répartition pour chaque entreprise concernée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la passation de l'avenant n° 2 au contrat qui sera notifié à chaque entreprise concernée, prend acte du coût modifié du marché de travaux et l'accepte.

1 bis - Extension de l'école maternelle - avenant n° 1 au marché de travaux

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal sur les travaux d'extension de l'école maternelle rappelant que certaines prestations conduisent à être facturées avec des plus ou moins-values.

En application du Code des Marchés Publics, le maître d'œuvre a proposé un tableau de répartition pour chaque entreprise concernée par les plus-values s'élevant à **8 250 € HT**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, prend acte du coût modifié des travaux et accepte la passation de l'avenant n°1.

2 - Bibliothèque Médiathèque - Demande de subvention au Centre National du Livre pour l'achat de collections

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal avoir obtenu en 2012 un financement de la DRAC concernant la création de la bibliothèque médiathèque pour ce qui concerne l'aménagement intérieur : mobilier et informatique.

A ce titre, la DRAC nous a indiqué pouvoir obtenir un financement complémentaire auprès du Centre National du Livre pour l'achat de collections.

.../...

Le Budget prévisionnel s'établit à 25 380 € TTC et l'aide du Centre National du Livre pourra représenter de 25 % à 80 % du coût du projet, avec un maximum de subvention de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Centre National du Livre, une subvention complémentaire pour l'achat de collections.

3 - Création d'un budget annexe « Bibliothèque » M 14

M. Philippe VIDAU, Maire, informe le Conseil Municipal sur l'ouverture, en janvier 2014, de la Bibliothèque Médiathèque communale à vocation intercommunale.

Afin de procéder à une comptabilité analytique détaillée il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création d'un Budget Annexe 2014 pour la Bibliothèque Médiathèque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un Budget Annexe 2014 spécifique à la Bibliothèque Médiathèque.

4 - Création d'un budget annexe « Espace Loisirs » M 14

M. Philippe VIDAU, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'afin de simplifier les échanges il est conseillé de procéder à une comptabilité analytique détaillée. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création d'un Budget Annexe 2014 pour l'Espace Loisirs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a validé cette proposition.

5 - Hameau de chalets de l'Espace Loisirs « Jacques Lagrave » et aire d'accueil pour camping-cars : signature d'un marché de prestations de services 2014

M. Philippe VIDAU, Maire, explique au Conseil Municipal, que le gestionnaire du hameau de chalets de l'Espace Loisirs « Jacques Lagrave » et de l'aire d'accueil de camping-cars est désigné par le biais d'un marché de prestations de services selon une procédure dite « adaptée » et ce, en vertu des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché actuel confié à l'Office de Tourisme du Bassin d'Objat, arrivant à échéance au 31 décembre 2013, convient-il de relancer une procédure afin de désigner en temps opportun le gestionnaire pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la gestion 2014 du Hameau de chalets et de l'aire d'accueil pour camping-cars fasse l'objet d'un marché de prestations de services pour une durée d'un an, selon la procédure dite adaptée.

6 - Hameau de chalets de l'Espace Loisirs « Jacques Lagrave » : fixation des tarifs 2014

M. Philippe VIDAU, Maire informe le Conseil Municipal avoir été sollicité par l'Office de Tourisme du Bassin d'OBJAT qui suggère que soient réévalués les tarifs de location 2014 du Hameau de chalets de l'Espace Loisirs « Jacques LAGRAVE ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit, pour l'année 2014, les tarifs de location des chalets sis à l'Espace de Loisirs « Jacques LAGRAVE » :

Tarifs	Très haute saison 12/07 au 16/08	Haute saison 05/07 au 11/07 et 17/08 au 31/08	Moyenne saison (vacances Pâques, mois de juin et septembre, du 28/6 au 4/7, vacances Toussaint)	Basse saison (reste année)
1 semaine	505 €	445 €	299 €	245 €
2 nuits			109 €	109 €
3 nuits			149 €	149 €
1 nuit supplémentaire			49 €	49 €
TARIFS PROMOTIONNELS				
Location de dernière minute sur Internet	- 25 % si disponibilités l'été			
Location ≥ 1 mois	- 25 %			
Comités d'Entreprises	- 6 %			
Location ≥ 3 chalets	Prix spécial			

7 - Autorisation d'ouverture des crédits 2014 avant le vote du Budget

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée des termes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1, qui stipule que « jusqu'à l'élaboration du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le représentant de l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante de la collectivité, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits afférents seront inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

M. le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir user de cette possibilité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte que soient engagées et liquidées les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits et décide des montants et chapitres suivants :

- chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 2 500 €
- chapitre 21 - immobilisations corporelles : 37 500 €
- chapitre 23 - immobilisations en cours : 587 500 €.

8 - Indemnité de conseils du Trésorier exercice 2013

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à la législation en vigueur, il est prévu que les prestations de conseils, calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, soient indemnisées.

Considérant que le décompte de l'indemnité de conseils de l'exercice 2013 s'élevant à 1 032.10 € bruts, 940.67 € nets, a été récemment transmis par le Trésorier, Madame Isabelle ROUCHETTE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseils et décide de verser à Mme ROUCHETTE, l'indemnité de conseils de l'exercice 2013 présentée.

9 - Congrès ANDES : attribution d'un mandat spécial au Maire

M. Christian LAMBERT, Premier Adjoint au Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre de ses fonctions, le Maire de la Commune est amené à effectuer de multiples déplacements.

C'est ainsi que M. le Maire s'est rendu à PARIS, en novembre 2013, pour assister à un colloque organisé par l'ANDES concernant l'accompagnement financier des infrastructures sportives.

Conformément à la législation en vigueur « les fonctions de Maire, d'Adjoint, de Conseiller Municipal, de Président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessitent l'exécution de mandats spéciaux ».

M. le Premier Adjoint propose donc au Conseil d'accepter que les frais susmentionnés soient remboursés au Maire par la Commune sur présentation de pièces justificatives (hébergement, transports et repas).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe du remboursement au Maire, des frais engagés sur présentation de justificatifs.

10 - Tarifs publics locaux 2014

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une réévaluation des tarifs publics locaux au titre de l'année 2014 :

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : 1.25 €/m³ d'eau.

<u>CANTINE SCOLAIRE</u> : - adultes	7.00 €
- enfants	2.90 €
- enfants (tarif réduit)	1.45 €.

BASSIN D'APPRENTISSAGE (UTILISATEURS EXTERIEURS A LA COMMUNE) :

- organismes ou associations extérieurs à Objat	: 60 €/l'heure
- Syndicat Intercommunal d'Ayen	: 450 €/semaine.

GESTION DU CIMETIERE - ESPACE CINERAIRE ET REPOSOIR :

- concession trentenaire (1 case) : 520 €
- occupation du reposoir dépôt ≥ 3 mois : 50 €/mois
- dépôt de cendres dans le puits : gratuit
- les frais de gravure du nom sur la stèle du Souvenir seront payés directement à l'Entreprise de Pompes Funèbres chargée de la cérémonie.

CIMETIERE : - concession trentenaire (tombe de 3 m²) : 520 €.

STATIONNEMENT DES FORAINS ET DES SANS DOMICILE FIXE : 35 €/jour/véhicule.

LOCATION DE MATERIELS :

⇒ *location du podium 40 m² :*

- sans transport, ni main d'œuvre : 150 €

a) aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais et du Bassin de Vie d'Objat :

- avec montage/démontage et livraison par les Services Techniques : 150 €

b) aux autres communes :

- avec montage/démontage et livraison par les Services Techniques avec une distance $\square$ 50 kms aller/retour : 500 €

- avec montage/démontage et livraison par les Services Techniques avec une distance $\square$ 100 kms aller/retour : 710 €

- au-delà de 100 kms : majoration de 1.30 €/km.

⇒ *location de la nacelle ou de la machine à tracer ou produits de peinture :*

a) aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais

- pour la $\frac{1}{2}$ journée : 60 €
- pour la journée : 90 €

b) aux autres communes :

- pour la $\frac{1}{2}$ journée : 180 €
- pour la journée : 330 €

PRIX DES MATERIAUX DE VOIRIE :

- Ecopal (diamètre 300) : 35 €/ml
- buse béton (diamètre 300) : 42 €/ml
Renforcé NF 200 ml
- Tête de buse (diamètre 300) NF : 142 €/unité
- Grille EP 400 x 400 NF : 57 €/unité
Classe C250 en fonte

SALLE DES CONGRES :

MANIFESTATIONS	SOCIETES LOCALES	SOCIETES EXTERIEURES A LA COMMUNE
* Bals	370 €	670 €
* Mariages, banquets :		
- si réservation pour 2 jours	370 €	510 €
- si réservation pour 3 jours	460 €	590 €
* Arbre de Noël, Vin d'Honneur, Poule au Gibier, Concours de cartes	190 €	470 €
Manifestations culturelles (Théâtre, Concert, Exposition...)	Gratuité si but non lucratif 170 € si but lucratif	520 €
* Séminaires, Congrès	Gratuit sans restauration	Gratuit sans restauration
	390 € si restauration	490 € si restauration
* Utilisation de la cuisine	280 €	370 €
* Halle	190 €	340 €
* Tarif horaire dommage location	40 €	40 €

DROIT DE PLACE ET DE PESAGE :a) les tarifs des droits de place sur le territoire de la Commune :

- camions magasin de type semi-remorque ou camion remorque non alimentaire fréquentant régulièrement le marché les dimanches : 0.40 €/m²
- camions d'outillage : 75 €/véhicule
- bancs sur le marché : 0.40 €/m²
- attractions foraines : 0.40 €/m²

b) les tarifs de droits de pesage sur les bascules publiques :⇒ bascules du Foirail :

- Veaux** : 2 €
- Moutons, broutards, porcs :**
- de 0 à 300 kgs : 1 €
- Gros bovins :**
- de 301 à 600 kgs : 2 €
- de 601 à 1 500 kgs : 2.50 €

⇒ bascule de la Place Jean Lagarde :

- * véhicules chargés, quelle que soit la nature de la charge :
- de 0 à 5 000 kgs : 3 €
- de 5001 à 10 000 kgs : 4 €
- au-delà de 10 001 kgs : 5 €

* tarage des véhicules vides :

- de 0 à 5 000 kgs : 3 €
- de 5001 à 10 000 kgs : 4 €
- au-delà de 10 001 kgs : 5 €

c) la redevance perçue auprès des cirques qui seront autorisés à s'installer à Objat :

- petits cirques : 380 €
- grands cirques : 880 €

BRANCHEMENT ELECTRIQUE DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES :

(sous la Halle, la place Johannes Lagueyrie, la Rue du Temple)

- commerçants disposant d'une vitrine réfrigérée et de balances électriques :
150 € / an
ou abonnement 80 €/an
passagers : 3 €/marché
- commerçants ne disposant que de balances électriques :
50 €/an
1 €/passager

PHOTOCOPIES - TELECOPIES :

a) photocopie non destinée à l'obtention d'une pièce administrative :

- en noir et blanc : 0.25 €
- en couleur : 1.10 €

b) télécopie :

- en émission : 1.10 €
- en réception : 0.90 €

c) les associations Objatoises paieront leurs photocopies à partir de la 1 000^{ème} aux tarifs ci-dessus indiqués.CENTRE AQUA RECREATIF :

- adultes : 3.90 €
- enfants □ 18 ans : 2.20 €
- dimanche après-midi : adulte : 2.90 €
enfant : 1.50 €
- centres aérés, colonies de vacances : 1.85 €
- visiteurs 2.20 €
- carte 10 bains adultes 30.00 €
- carte 10 bains enfants 18.00 €
- tarif spécial après 17 h 1.50 €

TARIFS PREFERENTIELS CENTRE AQUA RECREATIF :

- ⇒ Agents de la Commune** 2.00 €
- conjoint 2.00 €
- enfants □ 12 ans gratuit
- ⇒ Agents de la Maison de Retraite** 2.00 €
- conjoint 2.00 €
- enfants □ 12 ans gratuit

⇒ Adhérents Comité Œuvres Sociales**	2.00 €
- conjoint	2.00 €
- enfants	2.00 €

** condition : présentation obligatoire des cartes avec photo.

⇒ Comités d'entreprises implantés sur le Bassin d'Objat	2.00 €
- conjoint	2.00 €
- enfants	2.00 €

GARDERIE PERISCOLAIRE

☐ Inscriptions occasionnelles :

Revenu mensuel déclaré au fisc avant abattement	≥ 0 et ≤ 1 000 €	≥ 1 001 et ≤ 1 700 €	≥ 1 701 et ≤ 2 400 €	≥ 2 401 et ≤ 3 100 €	≥ 3 101 et ≤ 3 800 €	≥ 3 800 €
Matin	1.85 €	1.95 €	2.05 €	2.11 €	2.18 €	2.25 €
Soir	2.85 €	2.95 €	3.05 €	3.11 €	3.18 €	3.25 €
Supplément **	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €

☐ Tarifs préférentiels :

(tarifs préférentiels pour tout engagement sur l'année scolaire en périscolaire)

Revenu mensuel déclaré au fisc avant abattement	≥ 0 et ≤ 1 000 €	≥ 1 001 et ≤ 1 700 €	≥ 1 701 et ≤ 2 400 €	≥ 2 401 et ≤ 3 100 €	≥ 3 101 et ≤ 3 800 €	≥ 3 800 €
Matin	0.92 €	1.24 €	1.30 €	1.36 €	1.43 €	1.50 €
Soir	1.78 €	2.04 €	2.18 €	2.24 €	2.31 €	2.38 €
Supplément **	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €

** arrivée entre 7 h/7 h 30 et ou départ entre 18 h 30/19 heures.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

Revenu mensuel déclaré au fisc avant abattement	≥ 0 et ≤ 1 000 €	≥ 1 001 et ≤ 1 700 €	≥ 1 701 et ≤ 2 400 €	≥ 2 401 et ≤ 3 100 €	≥ 3 101 et ≤ 3 800 €	≥ 3 800 €
journée complète	8.00 €	9.00 €	10.00 €	11.00 €	12.00 €	13.00 €
½ journée avec repas	6.50 €	7.50 €	8.00 €	9.00 €	10.00 €	11.00 €
½ journée sans repas	5.00 €	6.00 €	7.00 €	8.00 €	9.00 €	10.00 €
supplément familles extérieures Objat	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €

dépassement horaire en arrivée et ou départ	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €
supplément petite sortie	4.55 €	4.55 €	4.55 €	4.55 €	4.55 €	4.55 €
supplément grande sortie	10.55 €	10.55 €	10.55 €	10.55 €	10.55 €	10.55 €
Tiers payant réduction prestations : CAF BV1 : 5 € CAF BV2 : 4 € CAF BV3 : 3 € MSA : 5.60 €						

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2014 exception faite des « tarifs préférentiels du centre aqua récréatif proposés aux Comités d'entreprises implantés sur le Bassin d'Objat » qui sont adoptés par 18 voix pour, 2 abstentions et 0 contre.

11 - Renouvellement du contrat d'assurances statutaires des personnels pour 2014

M. Philippe VIDAU, Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux d'absentéisme récurrent des personnels conduit les collectivités à s'assurer afin d'alléger l'impact financier causé par les différents arrêts de travail.

Le contrat souscrit pour une année arrive à terme au 31 décembre 2013. Aussi convient-il d'envisager de le renouveler pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition d'assurances établie par la C.N.P.

12 - Accès EHPAD/MARPA - cession du terrain à Limarel

M. Philippe VIDAU, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de finaliser le dossier de la MARPA, il appartient à l'Assemblée d'acter l'emprise du terrain présentée.

D'une superficie prévisionnelle d'un hectare, le projet est arrivé à son terme. La surface cédée à l'Association Limarel représente aujourd'hui environ 3 000 m². La construction du bâtiment est estimée à environ 1 500 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte l'emprise du terrain présentée et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

13 - Accès EHPAD/MARPA - signature de la convention d'accompagnement à Corrèze Ingénierie

M. Philippe VIDAU, Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement global de la cuisine de l'EHPAD et de la MARPA, la Commune d'Objat souhaite faire appel à la compétence des Services Départementaux en leur confiant une mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage concernant la coordination des deux chantiers afin de maîtriser l'ensemble des aménagements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire appel aux services départementaux pour coordonner les chantiers d'accès à l'EHPAD et à la MARPA.

14 - Gestion du Cimetière : poursuite de la procédure de reprise des concessions en état manifeste d'abandon

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'ont été entreprises, en mai 2010, des démarches de reprise des concessions en état d'abandon manifeste dans le cimetière communal, suivies de la rédaction de deux procès-verbaux de constatation de l'état d'abandon manifeste, rédigés l'un le 19 octobre 2013 et l'autre le 27 novembre 2013, affichés au cimetière à cette même date.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre la procédure de reprise des concessions en état manifeste d'abandon.

15 - DOM'AULIM - signature d'un avenant au bail emphytéotique

M. Philippe VIDAU, Maire, informe l'Assemblée que la Commune d'OBJAT a donné à bail emphytéotique à la Société DOMOCENTRE, puis DOM'AULIM, 34 pavillons locatifs sociaux réalisés en 3 tranches successives entre 1990 et 1998 au lotissement Ribière de la Vialle sur la commune d'OBJAT. Ces 3 baux emphytéotiques de 55 ans arriveront à échéance respectivement en 2045, 2046 et 2053. Deux impasses desservent quelques logements à l'intérieur de l'opération : Impasse des Mûriers et Impasse de la Vialle.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter de signer un avenant à ces baux donnant la propriété des pavillons à DOM'AULIM et la propriété de la voirie à la Commune en contrepartie de travaux de voirie et de confort thermique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise la signature des avenants désignés.

16 - Etude sur l'appareil commercial et sur le marché dominical du matin : transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais

M. Philippe VIDAU, Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête a été réalisée cet été auprès d'un panel de consommateurs fréquentant le marché dominical. Ce sondage a révélé : une baisse de fréquentation selon les saisons, une désertification des exposants, une démobilitation des commerçants sédentaires locaux, des problèmes récurrents de circulation impactant le bien-fondé de la fermeture à la circulation toute l'année.

Une étude commerciale sur Objat - Saint-Aulaire y compris le marché dominical, est susceptible d'être menée par l'animatrice de la Démarche Collective Territorialisée de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais. Son coût estimatif serait de 11 960 € TTC, subventionné à hauteur de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et décide de transférer, la maîtrise d'ouvrage de l'étude, à la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais.

17 - Rapport de fonctionnement 2012 de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais

M. Christian LAMBERT, Premier Adjoint au Maire, présente selon les termes de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel de fonctionnement de l'année 2012 de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais :

A) Budget Principal - Fonctionnement :

- recettes 1 402 589.90 € - dépenses 1 390 209.47 €

Investissement

- recettes 1 613 043.85 € - dépenses 1 490 527.64 €

B) Budget annexe actions de pays - Fonctionnement :

- recettes 178 054.96 € - dépenses 167 215.55 €

C) Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Fonctionnement

- recettes 43 760.78 € - dépenses 49 541.76 €

D) Budget annexe ZA Minet

- recettes 916 596.87 € - dépenses 900 538.61 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces résultats.

18 - Rapport de fonctionnement 2012 - Assainissement M49

M. André PERRIER, Conseiller Municipal Délégué, présente au Conseil Municipal le rapport annuel de fonctionnement du Service Assainissement de la Commune d'OBJAT, chargé d'assurer la collecte et le transport des effluents dont le budget s'établissait comme suit :

➤ *Fonctionnement :*

Recettes : 305 407.59 €

Dépenses : 72 217.80 €

➤ *Investissement :*

Recettes : 13 611.35 €

Dépenses : 201 637.49 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des résultats financiers présentés.

19 - Rapport de fonctionnement 2012 - SIER M14

M. Robert VERLHAC, Conseiller Municipal Délégué, donne lecture à l'Assemblée du rapport annuel de fonctionnement de l'exercice 2012 transmis par le Syndicat Intercommunal de la Région d'Objat - Saint-Aulaire. Le budget s'établissait comme suit :

➤ <i>Fonctionnement - recettes :</i>	104 072.93 € Budget Principal
➤ <i>Fonctionnement - dépenses :</i>	43 172.24 €
➤ <i>Investissement - recettes :</i>	30 734.02 €
➤ <i>Investissement - dépenses :</i>	58 837.95 €

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de prendre acte des résultats présentés.

20 - Rapport de fonctionnement 2012 - SIER M49

M. André PERRIER, Conseiller Municipal Délégué, rappelle que le Service Assainissement du Syndicat Intercommunal de la Région d'Objat - Saint-Aulaire a établi et transmis pour approbation, le rapport annuel de fonctionnement 2012 dont le budget s'établissait comme suit :

- | | | | |
|---|----------------|--------------|--------------|
| ➤ | Fonctionnement | - Recettes : | 228 366.73 € |
| | | Dépenses : | 175 729.51 € |
| ➤ | Investissement | - Recettes : | 667 495.33 € |
| | | Dépenses : | 734 684.27 € |

Le bilan financier présenté est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

21 - Rapport sur le prix et la qualité du Service d'Eau Potable exercice 2012

M. André PERRIER, Conseiller Municipal Délégué, présente au Conseil Municipal, pour approbation, le rapport annuel de fonctionnement 2012 établi et transmis par le Syndicat Intercommunal en Eau Potable de l'Yssandonnais dont le budget s'établissait comme suit :

- **Fonctionnement** - Recettes : 4 507 100 €
Dépenses : 4 309 600 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, acte ces résultats.

22 - Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais - dons de matériels et mise à disposition

M. Philippe VIDAU, Maire informe l'Assemblée des décisions prises le 11 décembre 2013 par le bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais consistant à donner certains biens aux Communes membres avant de ne rejoindre au 1^{er} janvier 2014 le nouvel EPCI.

Il en résulte que la Commune d'Objat va se voir donner :

- ✓ un vidéo projecteur,
- ✓ deux postes informatiques,
- ✓ puis, des stands pliants, tentes, barnums seront donnés à la Mairie d'Objat sous condition de mise à disposition des autres communes ayant participé à leur financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don des matériels et s'engage à mettre à disposition des Communes ayant participé à leur financement, les tentes, barnums... sous réserve d'entretien, stockage et gestion des équipements.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 H.30.